



PROCÈS VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 NOVEMBRE 2025

18H30

Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.
Date de la convocation	12 novembre 2025	

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Laurent JACQUES ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Nathalie VASSEUR, secrétaire de séance et Mme Aurélie DERASSE, auxiliaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Texte de M. Laurent JACQUES, Maire :

« Chers collègues,

Depuis plusieurs mois déjà, nous réfléchissons à l'élaboration de notre budget 2026. Au fil des ans, construire un plan d'investissement devient de plus en plus laborieux. Nous avons

beau traquer la moindre économie, sélectionner nos dépenses en fonction de nos priorités, force est de constater que le compte n'y est plus.

Je ne suis pas souvent d'accord avec le Président de la Région Normandie, mais je le rejoins quand il déclare « On nous fout à poil ». Il en va de même pour Bertrand Bellanger, lorsqu'il dit plus élégamment : « On nous fait les poches ».

L'État a dilapidé l'argent des Français depuis des années et, plutôt que de remettre ses pratiques en cause, plutôt que d'aller chercher l'argent où il se trouve, il ponctionne les collectivités. Régions, Départements, EPCI et, bien sûr, communes, nous y passons tous. Nos mairies sont le dernier maillon de la chaîne et elles subissent donc une double peine : elles sont mises à contribution directement et doivent aussi faire face à la baisse des subventions des Régions et Départements qui, on le sait, doivent eux aussi présenter des budgets équilibrés.

La baisse des aides, c'est une chose, mais on doit aussi y ajouter l'augmentation des prélèvements qui nous sont imposés. En 2025, déjà, l'État avait fait preuve de créativité en instaurant le DILICO « Dispositif de Lissage COnjoncturel ». Cette mesure pénalise les communes les mieux gérées. Au titre de 2025, nous avons été ponctionnés à hauteur de 76 000 €. Pour 2026, la douloureuse devrait s'établir à près de 296 000 €. 290 % d'augmentation !

À cela, s'ajoute la DCRTT, compensation créée à la suite de la réforme de la Taxe professionnelle, qui diminuera cette année de 130 000 euros, après avoir été minorée de 90 000 l'an passé.

Vous croyez que c'est fini ? C'est sans compter l'allocation compensatrice sur les locaux industriels : 319 000 euros en moins.

Total : 745 000 euros qui échappent à notre budget. C'est autant dont ne profiteront pas les Tréportais. On nous prend pour des vaches à lait.

Et en parlant de vache, la transition est facile, mais elle traduit cette fois une bonne nouvelle : une boucherie va rouvrir au Tréport. Ce sera plus précisément une charcuterie-traiteur-boucherie, en lieu et place de l'ancienne boulangerie rue de l'Abbé Vincheneux. L'ouverture devrait avoir lieu d'ici la fin du mois. Elle prend place dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », à laquelle la ville adhère.

L'Opération de Revitalisation du Territoire lancée dans ce cadre dispose d'un volet visant à lutter contre la vacance commerciale. L'installation de ce commerce artisanal s'inscrit à part entière dans ce dispositif. Je vous proposerai ainsi tout à l'heure de signer la convention qui permettra à ce professionnel d'obtenir une aide financière de la Ville pour ce nouveau commerce.

Autre sujet de réjouissance : l'ouverture dans une semaine des « Bucoliques », une librairie-café, qui prend place dans l'ancien patronage rue Alexandre Papin. Ce lieu fait partie de l'histoire du Tréport. Propriété du diocèse, il n'était plus utilisé et s'était dégradé au fil du temps. On ne peut que saluer l'initiative du couple qui s'est lancé dans cette aventure en rénovant de belle manière des bâtiments que le public pourra ainsi continuer à fréquenter. Je vous propose à présent de passer à l'ordre du jour de notre séance. »

COURRIERS REÇUS :

- Courriers de remerciements pour les marques de sympathie témoignées lors de décès ;
- Courier du Président du Comité National Olympique et Sportif Français de Seine-Maritime qui remercie la municipalité pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé lors de l'étape de la caravane du Sport et de la Culture organisée cet été, le 09 juillet au Tréport ;
- Courier du Président de l'AS Tréport Cyclisme qui remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle qui a permis à l'un de leur pilote de participer au Challenge mondial organisé cet été à Copenhague ;
- Courier du Président du Handball Club de Eu qui remercie la municipalité pour la subvention accordée ainsi que pour la mise à disposition de locaux à l'occasion du Conquérhand ;
- Courier de la Présidente du Club gymnique du Tréport qui remercie sincèrement la municipalité pour la subvention accordée qui a permis l'achat de matériel ainsi que pour l'organisation de la fête des associations ;
- Courier d'un propriétaire d'une résidence secondaire qui félicite la Commune pour les animations proposées et pour le dynamisme dont elle fait preuve.

M. le Maire annonce l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

- Garantie d'un emprunt souscrit par Habitat 76 pour la réhabilitation de 10 logement collectifs rampe des Casernes et avenue Paul Paray ;
- Motion au bénéfice des 85 salariés de Jenniver.

Ajout accepté par l'assemblée

Sommaire

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023	5
ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE	11
DÉLIBÉRATIONS	21
<u>5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE.....</u>	<u>21</u>
 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES	21
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025 ..	21
 4. FONCTION PUBLIQUE.....	22
 4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T.....	22
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2025	22

EMPLOI D'AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS / ÉLECTRICIEN À TEMPS COMPLET - CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION	24
EMPLOI D'AGENT POLYVALENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS À TEMPS COMPLET - CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION	26
4.4 AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS.....	27
RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION 2026 - RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS	27
7. FINANCES LOCALES.....	30
7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES	30
BUDGET VILLE DU TRÉPORT - DÉCISION MODIFICATIVE N°4	30
BUDGET AIRES DE CAMPING-CARS - DÉCISION MODIFICATIVE N°2	32
7.5 SUBVENTIONS	33
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE À LA COMMISSION VTT DE LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL 76 (FSGT 76).....	33
7.10 DIVERS.....	34
MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX	34
BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	36
CONVENTION D'AIDE À L'INSTALLATION D'UN COMMERCE DE PROXIMITÉ	37
8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES.....	39
8.8 ENVIRONNEMENT	39
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS - CCVS - ANNÉE 2024	39
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - SMABL - ANNÉE 2024	40
POINTS SUPPLÉMENTAIRES.....	41
7. FINANCES LOCALES.....	41
7.3 EMPRUNT	41
GARANTIE D'UN EMPRUNT SOUSCRIT PAR HABITAT 76 POUR LA RÉHABILITATION DE 10 LOGEMENTS COLLECTIFS RAMPE DES CASERNES ET AVENUE PAUL PARAY	41
9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES.....	44
9.4 MOTION	44
MOTION AU BÉNÉFICE DES 85 SALARIÉS DE JENNIVER	44
QUESTIONS ORALES	46

DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2023

2025/218	16/09/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / production Ding Ding - spectacle du 07/10/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Spectacle « Jules & Jo » du 07/10/2025 à 20h30 à la salle Serge Reggiani Contrat : 2 962,10€ net de TVA À la charge de la Ville : le transport, le paiement des droits d'auteur, la restauration, l'hébergement et le catering
2025/219	25/09/2025	Culture - convention de partenariat - Ville du Tréport / l'ODIA Normandie - spectacle du 19/05/2026 - animation culturelle 2026	Animation culturelle 2026 Garantie financière de 2 200€ apportée par l'ODIA pour l'accueil du spectacle « hip-hop est-ce bien sérieux ? » du 19/05/2026 à la salle Serge Reggiani
2025/220	28/10/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / opéra de Rouen Normandie - spectacle du 16/12/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Spectacle du 16/12/2025 à 20h00 à la salle Serge Reggiani Contrat : 4 220,00€ TTC frais de déplacement et technique inclus À la charge de la Ville : le transport, le paiement des droits d'auteur et le catering
2025/221	08/09/2025	Convention mise à disposition de salle - école LDM / Ville du Tréport / Université Populaire	Mise à disposition d'une salle au sein de l'école LDM au profit de l'association « Université Populaire » pour la pratique de cours d'anglais Les mercredis hors vacances scolaires de 14h30 à 16h00 à partir du 01/10/2025
2025/222	15/09/2025	Demande de subvention - création d'une aire de 55 emplacements de stationnement pour camping-cars - Département de Seine-Maritime	Considérant les statistiques de fréquentation des aires actuelles dépassant parfois les 100% en saison estivale ; Considérant la volonté de proposer une aire supplémentaire de camping-cars sur le territoire tréportais pour satisfaire aux besoins des camping-caristes mais également des tréportais (réduction des stationnements sauvages) ; Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Département de Seine-Maritime au titre de l'aide pour les aménagements, équipements et hébergements à vocation touristique ; Il a été décidé : - D'approuver la dépense relative à l'opération de création d'une aire de 55 emplacements de stationnement pour camping-cars pour un montant total de 671 431,12€ HT. - De solliciter une aide financière auprès du Département de Seine-Maritime au titre de l'aide pour les aménagements, équipements et hébergements à vocation touristique. Le montant du projet est supérieur au montant plafond subventionnable. La commune sollicite donc la subvention maximale de 30% du plafond fixé à 500 000€ HT à savoir 150 000€, représentant ainsi 22,34% du montant total du projet.

2025/223	08/09/2025	Demande de subvention - renouvellement des tapis du coin de regroupement et de motricité du multi-accueil - CAF de Seine-Maritime	<p>Considérant le constat de vétusté des tapis du coin regroupement et de motricité opéré par la conseillère CAF de la collectivité ; Considérant la possibilité de solliciter une aide financière auprès de la CAF de Seine-Maritime au titre du fonds de modernisation des EAJE (FME) Il a été décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver la dépense relative à l'achat de nouveaux tapis pour un montant total de 3 761,00€ HT ; - De solliciter une aide financière auprès de la CAF de Seine-Maritime au titre du fonds de modernisation des EAJE (FME) à hauteur de 80% du HT à savoir 3 008,80€.
2025/224	17/10/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / compagnie INFRA - spectacle du 08/11/2025 - animation culturelle 2025	<p>Animation culturelle 2025 Spectacle « couveuse » du 08/11/2025 à 15h30 et un atelier marionnettes à 10h30 à la médiathèque Contrat : 1 160,50 TTC + frais annexes : 295,40€ TTC + atelier : 179,52€ TTC À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur, la restauration, l'hébergement et le catering</p>
2025/225	19/09/2025	Commande publique - contrat d'accès à la plateforme @toutvisuconso - GRDF	<p>Considérant le souhait de la Ville du Tréport de récupérer les données techniques, contractuelles et de consommation de ses différents sites alimentés en gaz ; Considérant la proposition de contrat de prestation @toutvisuconso reçue de la part de GRDF ; Il a été décidé de signer le contrat de prestation @toutvisuconso avec GRDF. L'accès au service développé et proposé par GRDF ainsi que son utilisation sont gratuits Contrat conclu du 01/10/2025 au 01/10/2028, soit pour 3 années</p>
2025/226	15/09/2025	Convention de mise à disposition de locaux municipaux - Ville du Tréport / la casa du Tréport	<p>Mise à disposition de 2 salles de danse l'une au 88 rue Alexandra Papin les mercredis de 14h00 à 17h00 et l'autre à l'école municipale de musique et de danse située 4 rue Alexandre Papin les lundis et vendredis de 17h30 à 19h00 Durée : du 15/09/2025 au 03/07/2026 Renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 3 ans Mise à disposition consentie à titre gracieux</p>
2025/227	19/09/2025	Commande publique - convention écopass n°FCT0064911 de mise à disposition de bouteilles de gaz gamme classic - renouvellement n°15529882 - Société Air Liquide / Mairie du Tréport	<p>Durée : 3 ans à compter du 01/01/2026 Montant : 499,68€ TTC</p>
2025/228	19/09/2025	Culture - convention de partenariat - Ville le Tréport / EHPAD / lycée professionnel, animation numérique 2025, le 09/10/2025 - animation culturelle 2025	<p>Animation culturelle 2025 Journée intitulée « partage de connexion » le 09/10/2025 de 10h30 à 16h30 à la médiathèque du Tréport et à l'EHPAD Jean Ferrat Médiathèque : mise à disposition des locaux et des outils numériques le 09/10/2025 de 10h30 à 14h ;</p>

			EHPAD : accueil des élèves du lycée et leurs professeurs ainsi que 2 bibliothécaires de la médiathèque de 14h15 à 16h30 ; Lycée : participation des élèves d'une classe de CAP de 10h30 à 16h30
2025/229	24/09/2025	Convention de mise à disposition de matériels et de personnel pour la vérification des hydrants de la Ville de Flocques Abrogation déc 2025/158 du 13/05/2025	Mise à disposition de matériels et de personnel pour la vérification des hydrants de la Ville de Flocques Durée : 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, à compter de sa signature Redevance : - Horaire de 54,45€ pour la mise à disposition de 2 agents techniques ; - Journalière de 50€ pour la mise à disposition d'un véhicule technique.
2025/230	22/09/2025	Convention de mise à disposition de matériels et de personnel pour la vérification des hydrants de la Ville du Mesnil-Réaume Abrogation déc 2025/217 du 03/09/2025	Mise à disposition de matériels et de personnel pour la vérification des hydrants de la Ville du Mesnil-Réaume Durée : 1 an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, à compter de sa signature Redevance : - Horaire de 54,45€ pour la mise à disposition de 2 agents techniques ; - Journalière de 50€ pour la mise à disposition d'un véhicule technique.
2025/231	07/10/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / production Lavale - spectacle du 04/11/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Spectacle « noires mines Samir » du 04/11/2025 à 20h00 à la salle Serge Reggiani Contrat : 3 492,58,88€ TTC. Frais de transport, restauration et hébergement inclus À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur et le catering
2025/232	24/09/2025	Convention mise à disposition de lieux - Ville du Tréport / la société Lady Fiction - tournage « l'ombre de ton ombre »	Mise à disposition de lieux pour le tournage : - Funiculaire, rue du Télécabine ; - Gare haute du funiculaire ; - Gare basse du funiculaire ; - Esplanade côté falaise depuis le vestige du Trianon jusqu'au Calvaire de la falaise ; - Salle du forum. Période : du 25 au 26/09/2025 Mise à disposition : 350€ pour le forum Heures supplémentaires éventuelles de l'agent référent du site funiculaire facturées à la société Lady Fiction au taux horaire de 17,65€
2025/233	26/09/2025	Convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale - élections municipales 2026	Considérant l'organisation des élections municipales des 15 et 22/03/2026 ; Considérant que la préfecture confie aux communes la mise sous pli de la propagande électorale à destination des élections ainsi que le colisage des bulletins de vote à destination des bureaux de vote ; Considérant que la Ville du Tréport s'engage à réaliser les missions susmentionnées ; Il a été décidé de signer une convention relative à la réalisation de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale entre la préfecture et la Ville du Tréport afin de fixer les modalités

			<p>La dotation allouée à la commune pour cette opération est arrêtée par la préfecture par tour de scrutin à l'issue du second tour en fonction des tarifs définis, soit nombre d'électeurs x 0,30€</p>
2025/234	25/09/2025	Commande publique - création d'une aire de 55 emplacements de stationnement pour camping-cars	<p>Considérant l'appel d'offres lancé le 07/07/2025 relatif à la création d'une aire de 55 emplacements de stationnement pour camping-cars, réception des offres fixée au 20/07/2025 ; Considérant l'ouverture des plis du 21/08/2025 et la présentation du rapport d'analyse des offres en commissions d'appel d'offres le 03/09/2025 ; Il a été décidé de retenir la société EBTP dont le montant de l'offre est de 541 639,70€ HT, soit 649 967,64€ TTC Le marché prendra effet à compter de sa notification. La durée de l'exécution du marché est de 4 mois. Un ordre de service précisera la période de préparation et la date de commencement desdits travaux</p>
2025/235	02/10/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / association 6 ^e division - spectacle du 19/05/2026 - animation culturelle 2026	<p>Animation culturelle 2026 Spectacle « hip hop est-ce bien sérieux ? » du 19/05/2026 à 14h00 et 20h00 à la salle Serge Reggiani Contrat : 6 002,88€ TTC. Le Montant des frais annexes s'élève à 1 044,39€ TTC À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur et le catering</p>
2025/236	03/10/2025	Finances - Budget principal - décision de virement de crédits n°2	<p>Considérant que la Ville du Tréport doit procéder à l'acquisition d'un « kit de contrôle de grille sécurisée » matériel nécessaire au bon fonctionnement de la grille de départ de la piste de BMX du stade Sainte-Croix ; Considérant que les crédits disponibles sur l'opération d'équipement n°175 du budget principal sont insuffisants et que cette dépense doit être engagée sans délai, afin que l'installation puisse être mise en œuvre conjointement aux travaux de remise en état de la piste de BMX prévus à la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre 2025 ; Considérant qu'il convient par conséquent de prévoir les crédits nécessaires sur cette opération pour procéder à l'engagement de la dépense ; Il a été décidé de procéder à un virement de crédits d'un montant de : - 3 630€ vers le compte 2188 « autres immobilisations corporelles - autres » - fonction 325 « autres équipements sportifs », - centre de coût P175, à l'opération n°175 « BMX - Sainte-Croix », depuis le compte 21318 « autres bâtiments publics » - fonction 020 « administration générale de la collectivité » - centre de coût P352, à l'opération n°352 « bâtiments communaux - travaux divers</p>

2025/237	06/10/2025	Commande publique - marché de MO restructuration des réseaux pluviaux - avenant 1 - V3D	Considérant l'article 4 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre énonçant la procédure de passage au forfait de rémunération définitif ; Considérant la hausse de l'enveloppe prévisionnelle de la tranche optionnelle n°1 (rue de Paris) de + de 65% après études ; Il a été décidé d'ajuster le forfait de rémunération de la TO1 conformément aux clauses du CCAP et de l'AE, de V3D Le nouveau forfait de la tranche visée augmente de 5 855,91€ HT en comparaison à l'initial. Le montant global du marché s'établit donc désormais à 132 895,91€ HT, soit 159 475,09€ TTC présentant une hausse de 4,61%
2025/238	10/10/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / Centre dramatique national de Normandie Rouen - spectacle des 14 et 15/10/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Spectacle « le langage des oiseaux » le 14/10/2025 à 09h et 10h30 et le 15/10/2025 à 10h et 15h30 à la salle Serge Reggiani Contrat : 6 330,00 TTC frais de transport, restauration et hébergement inclus. 50% du montant total du prix de cession soit 3 165€ payé par la Ville du Tréport et 50% restant payé par l'aide du Conseil Départemental de Seine-Maritime À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur et le catering
2025/239	10/10/2025	Domaine et patrimoine - 3.2 aliénations - vente de gré à gré d'une laveuse de voirie CMAR LC 860	Considérant la vétusté de la laveuse de voirie CMAR LC 860, acquise en juillet 2014 et enregistrée sous le numéro d'inventaire 20140058001 ; Considérant la proposition de reprise dudit matériel par la société AUTO UNGAR GMBH & CO. KG pour un montant de 2 432€ TTC reçue le 18/09/2025 Il a été décidé d'accepter la proposition de la société AUTO UNGAR GMBH & CO. KG. La Ville du Tréport cède la laveuse de voirie CMAR LC 860 pour un montant de 2 432€ TTC
2025/240	En cours de signature	Convention de service relative aux installations d'éclairages publics sur le port du Tréport - Ville / Syndicat Mixte des Ports de la Seine-Maritime (SMPM)	Considérant que la Ville du Tréport dans le cadre de sa politique de sobriété énergétique met en œuvre l'extinction des éclairages publics à partir de 23h00 (ou 01h00) jusqu'à 4h30, Considérant que pour assurer la sécurité des mouvements des navires de commerce entre 23h00 (ou 01h00) et 4h30, il convient que quelques éclairages publics situés sur le domaine public portuaire puissent être activés à la demande de la station de pilotage du Tréport, Il a été décidé de signer une convention de service relative aux installations d'éclairages publics sur le port du Tréport entre le SMPM et la Ville. Entrée en vigueur : à la date de signature par l'ensemble des parties, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 10 ans. Le paiement des travaux d'adaptation des armoires électriques d'un montant de 7 430,40€ TTC s'effectuera sur présentation par la Ville d'un

			titre de recette avec justificatif de l'acquittement de la facture des travaux. Le paiement des consommations d'électricité s'effectuera en une fois à terme échu pour un an sur présentation par la Ville du Tréport d'un titre de recette.
2025/241	29/10/2025	Convention de mise à disposition de locaux - Ville du Tréport / la Mission Locale Dieppe - Côte d'Albâtre	Mise à disposition de locaux dans la Maison de Services Durée : 1 an à compter du 01/11/2025, renouvelable 4 fois par tacite reconduction Loyer mensuel : 1 245,33€ Frais mensuel de ménage : 479,77€
2025/242	17/10/2025	Culture - contrat de cession - Ville du Tréport / SLC productions - animation du 31/10/2025 - animation culturelle 2025	Animation culturelle 2025 Déambulation avec la troupe Jazzband d'halloween lumineux dans les rues du centre-ville du Tréport et au gymnase Léo Lagrange le 31/10/2025 à 16h Contrat : 1 500,00 TTC transport inclus À la charge de la Ville : le paiement des droits d'auteur et la restauration
2025/243	21/10/2025	Convention de mise à disposition de locaux - avenant n°12 - Commune du Tréport / CAF de Seine-Maritime	Prolongation de la convention pour un an, soit jusqu'au 31/12/26 Loyer mensuel : 1 017,97€
2025/244	21/10/2025	Domaine et patrimoine - 3.2 Aliénation - vente de gré à gré d'une Renault Clio immatriculée AA-596-WS	Considérant la vétusté de la Renault Clio immatriculée AA-596-WS, acquise en juillet 2012 et enregistrée sous le numéro d'inventaire 20120034001 ; Considérant la proposition de reprise dudit véhicule par la SAS Gueudet Alliance Opale pour un montant de 500€ TTC, reçue le 06/05/2025 ; Il a été décidé d'accepter la proposition de la SAS Gueudet Alliance Opale - Renault Eu Cession : 500€ TTC
2025/245	21/10/2025	Commande publique - plateforme VIGI-E-ENGIE	Considérant le marché subséquent de fourniture et d'acheminement d'électricité pour tous les sites de la commune et prestations de services associés conclu entre la Ville du Tréport et ENGIE pour les années 2026-2027 ; Considérant la volonté de la Ville de disposer d'une solution permettant le suivi et le pilotage des consommations de certains de ses bâtiments publics ; Considérant l'option d'accompagnement VIGI-E Live proposée au tarif de 136€ HT par site pour les 2 années ; Il a été décidé de retenir le service VIGI-E Live pour 27 sites au tarif de 136€ HT par site, soit 3 672€ HT pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2027 Il a été décidé de signer le formulaire de consentement d'accès aux données des sites de consommations de d'accepter les conditions générales

2025/246	05/11/2025	Commande publique - Contrat de service d'hébergement et de maintenance des logiciels n°910176048- Commune du Tréport / agence française informatique (AFI)	Considérant que le contrat de service d'hébergement et de maintenance susvisé arrivera au terme dans 3 ans le 31/12/2025 ; Considérant la nécessité de poursuivre cette maintenance, il convient de renouveler le contrat de service d'hébergement et de maintenance des logiciels avec la société AFI ; Il a été décidé de signer le contrat de service actualisé au 01/01/2026 avec la société AFI afin d'assurer à la Municipalité, les services destinés au maintien en bon état de fonctionnement des logiciels.
2025/247	30/10/2025	Convention de participation aux financements des structures d'accueil de la petite enfance conventionnées - 2025	La répartition des crédits ouverts par le conseil communautaire en vue de la participation intercommunale aux financements des structures d'accueil de la petite enfance conventionnées permet d'allouer la somme de 75 568,16€ à la commune du Tréport pour l'année 2025 Effet au 01/01/2026 pour 1 an renouvelable 3 fois par reconduction tacite Redevance annuelle : 15 391,41€ HT soit 18 469,71€ TTC. Facturation s'effectue semestriellement à terme à échoir

ARRÊTÉS MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

2025/351	10/09/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement place Sémard	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le renouvellement du branchement d'eau potable de l'hôtel " La Villa Marine" place Pierre Sémard	Du 29 au 30/09/2025 inclus de 08h00 à 17h00
2025/352	10/09/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement quai Sadi Carnot (RD1915)	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la création d'un branchement d'eau potable au 15 quai Sadi Carnot	Du 22 au 24/09/2025 inclus de 08h00 à 17h00
2025/353	10/09/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue du Ponceau	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réparation d'une fuite sur la canalisation d'eau potable rue du Ponceau La déviation suivante est mise en place : - Pour tous les véhicules venant des rues Saint-Nicolas et Alexandre Papin, passant par la rue des Salines, la rue Victor Hugo, la rue du Dr Pépin, le quai Sadi Carnot (RD1915) jusqu'à l'avenue des Canadiens (RD1915).	Le 24/09/2025 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
2025/354	10/09/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue des Alliés	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réparation de fuite sur la canalisation d'eau potable du 15 rue des Alliés	Le 22/09/2025 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
2025/355	10/09/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement avenue Camille Saint Saëns	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réfection de la voirie avenue Camille Saint-Saëns, Les déviations suivantes sont mises en place : - Venant de l'avenue Camille Saint-Saëns passant par l'avenue Charpentier, l'avenue Jules Massenet, la rue Ampère, la rue du Dr	Du 15/09/2025 au 07/11/2025 de 08h00 à 17h00 hors week-end et jours fériés

			Bergonié (ville d'EU) jusqu'à l'avenue Camille Saint-Saëns. Venant des rues Ampère, du Dr Bergonié et de l'avenue Edouard Branly, passant par l'avenue Charles Gounod, l'avenue Gustave Charpentier jusqu'à l'avenue Camille Saint-Saëns.	
2025/356	11/09/2025	Autorisation d'installation d'une nacelle et d'une zone de chantier rue du lieutenant Claude Testu	Nacelle installée au niveau du 12 rue du lieutenant Claude Testu dans le cadre de la rénovation intérieure de l'habitation Stationnement autorisé sur 1 emplacement	Du 11 au 19/09/2025 (hors week-end)
2025/357	11/09/2025	Restriction temporaire du stationnement rue du lieutenant Claude Testu	Restriction du stationnement sur 2 emplacements rue du lieutenant Claude Testu dans le cadre du stationnement des véhicules nécessaire à la rénovation intérieure de l'habitation située au 12 rue du Lieutenant Claude Testu	Du 12/09 au 31/10/2025
2025/358	11/09/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue de la Corderie et rue des Chantiers	Échafaudage installé et stationnement autorisé sur 2 places, dans le cadre des travaux de peinture sur l'habitation 44 rue de la Corderie et rue des Chantiers	Du 12/09 au 10/10/2025
2025/359	15/09/2025	Restriction temporaire de la circulation rue du Commerce	Restriction de la circulation pour la réfection du zinc au-dessus du restaurant « brasserie de la côte » à l'angle de la rue du Commerce La déviation suivante sera mise en place : - Pour tous les véhicules venant de la place Notre-Dame, passant par la rue de la Tour, la rue de l'Anguainerie, la rue de l'Ancien Hôtel de Ville, la Rampe du musoir jusqu'au quai François 1 ^{er} . Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 29/09 au 03/10/2025
2025/360	15/09/2025	Restriction temporaire du stationnement parking Salle Serge Reggiani	Restriction du stationnement dans le cadre de la manifestation « forum de sécurité et de prévention routière », qui se déroulera le 03/10/2025 sur le parking de la salle Reggiani	Du 02/10 17h00 au 03/10/2025 à 19h00
2025/361	15/09/2025	Restriction temporaire du stationnement rue des Alliés	Restriction temporaire du stationnement rue des Alliés afin de permettre l'emménagement d'un nouvel habitant au 25 rue des Alliés Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Le 20/09/2025
2025/362	15/09/2025	Restriction temporaire du stationnement rue Alexandre papin	Restriction du stationnement rue Alexandre Papin, afin de permettre le déménagement d'un habitant au 89 rue Alexandre Papin	Le 20/09/2025
2025/363	15/09/2025	Réglementation des coupures d'éclairage public sur le territoire de la Ville du Tréport Abrogation arrêté 2023/244 du 26/05/2023	Les coupures interviendront toute l'année de 01h00 à 04h30 (suppression des périodes 16/09-31/05 et 01/06-15/09)	
2025/364	16/09/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Alexandre Papin	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réfection de la canalisation d'évacuation des eaux usées de la résidence des Casernes, rampe des Casernes	Du 16 au 19/09/2025 inclus de 08h00 à 17h00

2025/365	16/09/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement chemin de Mancheville	Restriction de la circulation et du stationnement chemin de Mancheville tronçon compris entre la rue Fidel Ducat et la route d'Étalondes (RD78), pour permettre l'extension du réseau HTA et la pose d'un transformateur chemin de Mancheville	Du 22/09 au 03/10/2025 inclus de 08h00 à 17h00
2025/366	16/09/2025	Restriction temporaire de la circulation rue de l'Anguainerie	Restriction de la circulation pour l'utilisation d'un camion afin de déménager un gros matériel du Kiosque à Pizza 1 rue de l'ancien Hôtel de ville	Le 18/09/2025 de 10h00 à 12h00
2025/367	19/09/2025	Restriction temporaire du stationnement quai François 1 ^{er}	Restriction du stationnement quai François 1 ^{er} dans le cadre du stationnement des véhicules de chantier pour permettre des travaux de remplacement de cuisine au 3 rue du Commerce	Du 23/09 au 03/10/2025
2025/368	17/09/2025	Arrêté accordant la protection fonctionnelle à des fonctionnaires territoriaux		
2025/369	19/09/2025	Restriction temporaire du stationnement rue Saint-Michel	Restriction du stationnement rue Saint-Michel dans le cadre du stationnement d'un véhicule de chantier pour des travaux de réfection de la toiture côté cour de l'habitation située 4, rue Saint-Michel Stationnement autorisé sur 1 emplacement	Du 22 au 26/09/2025
2025/370	23/09/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement chemin de Mancheville	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le grutage et la pose d'un transformateur électrique chemin de Mancheville La déviation suivante est mise en place : - Pour tous les véhicules venant de la route d'Étalondes (RD 78) passant par la route de Dieppe (RD 940), la Route de Mancheville jusqu'au chemin de Mancheville - Pour tous les véhicules venant de la route de Mancheville, passant par la route de Dieppe (RD940), la route d'Étalondes (RD78) jusqu'au chemin de Mancheville.	Le 01/10/2025 de 08h00 à 10h00
2025/371	22/09/2025	Autorisation d'installation d'une zone de chantier quai François 1 ^{er}	Installation d'une zone de chantier devant les boutiques situées 22 quai François 1 ^{er} dans le cadre des travaux de couverture sur le toit terrasse des boutiques	Du 29/09 au 19/10/2025
2025/372	23/09/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Gambetta et rue de la Falaise	Échafaudage installé dans le cadre des travaux de reprise des joints de la façade de l'habitation de l'habitation au 41, rue Gambetta et 40 rue de la Falaise	Du 27 au 28/09/2025
2025/373	23/09/2025	Arrêté mise en sécurité ordinaire et installation d'un périmètre de sécurité 6 rue de la Rade	Délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêté pour prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique en procédant : - À la purge des matériaux de façade menaçants	
2025/374	24/09/2025	Restriction temporaire de la circulation dans plusieurs voies de la ville « Défilé de la clique de Gamaches - Harengade » le 08/11/2025	Circulation temporairement interdite dans le cadre du défilé de la clique de Gamaches pendant l'harengade	Le 08/11/2025

2025/375	24/09/2025	Restriction temporaire du stationnement parking Salle Serge Reggiani	Restriction temporaire du stationnement dans le cadre du "marché artisanal"	Du 08/11 à partir de 10h00 jusqu'au 09/11/2025 à 18h00
2025/376	24/09/2025	Restriction temporaire de la circulation piétonne gare haute du funiculaire	Restriction temporaire de la circulation piétonne, pour permettre le tournage d'un téléfilm	Les 25 et 26/09/2025
2025/377	26/09/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement chemin des Granges, chemin rural n°9 et chemin d'exploitation n°56	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réalisation du génie civil de fibre optique chemin des Granges, chemin rural n°9 et chemin d'exploitation n°56	Du 06/10 au 28/11/2025 inclus de 08h00 à 17h00
2025/378	24/09/2025	Restriction temporaire du stationnement parking aérien du funiculaire	Restriction temporaire du stationnement sur le parking aérien du funiculaire, pour permettre le tournage d'un téléfilm	Les 25 et 26/09/2025
2025/379	26/09/2025	Arrêté mise en sécurité ordinaire et installation d'un périmètre de sécurité 19 rue Saint-Julien	Délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêté pour prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique en procédant : - À la purge des matériaux de façade menaçants	
2025/380	26/09/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue du Docteur Pépin et rue Victor Hugo	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le raccordement d'un immeuble au réseau de fibre optique rue du Docteur Pépin et rue Victor Hugo	Du 01/10/2025 au 10/10/2025 de 08h00 à 17h00 hors week-end
2025/381	26/09/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue de la Digue	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le raccordement d'un immeuble au réseau de fibre optique rue de la Digue	Le 30/09/2025 de 08h00 à 17h00
2025/382	26/09/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement quai Sadi Carnot (RD1915)	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la création d'un branchement d'eau potable au 15 quai Sadi Carnot	Du 30/09/2025 au 02/10/2025 inclus de 08h00 à 17h00
2025/383	30/09/2025	ODP 2025 : OBJECTIF MOULES FRITES	Facturation a posteriori d'une occupation sans titre	
2025/384	30/09/2025	Restriction temporaire du stationnement place de l'Église	Restriction du stationnement devant la médiathèque place de l'Église pour le stationnement du minibus de l'EHPAD Jean Ferrat	Le 09/10/2025 de 08h30 à 14h00
2025/385	01/10/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Gambetta et rue de la Falaise	Échafaudage installé dans le cadre des travaux de reprise des joints de la façade de l'habitation située au 41, rue Gambetta et 40 rue de la Falaise	Du 06 au 07/10/2025
2025/386	01/10/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue Suzanne RD78	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la dépose d'isolant sur fils nus d'éclairage public à l'aide d'une nacelle au n°21 rue Suzanne (RD78) La déviation suivante est mise en place : Pour tous les véhicules venant de la route de Dieppe (RD 940) passant par la rue Suzanne, la rue Flandres Dunkerque, le boulevard du Calvaire (RD128e) jusqu'à la route de Dieppe (RD 940). -Pour tous les véhicules venant de la rue Flandres Dunkerque et la rue Saint-Michel, passant par la	Le 28/10/2025 durant 2 heures de 09h00 à 11h00 ou de 13h30 à 15h30

			rue Saint-Michel prolongée, le boulevard du Calvaire (RD126e), jusqu'à la route de Dieppe (RD 940).	
2025/387	01/10/2025	Autorisation d'installation échafaudage place Notre-Dame	d'un Échafaudage installé dans le cadre des travaux de rénovation de la façade du magasin VIVAL au 3, place Notre-Dame	Du 01/10 au 31/10/2025
2025/388	01/10/2025	Prolongation d'une autorisation d'installation d'une zone de chantier place de Verdun	Installation d'une zone de chantier nécessaire à l'approvisionnement de matériaux à l'aide d'un engin de levage pour la rénovation d'un logement dans l'immeuble situé rue Jules Verne	Du 01 au 31/10/2025
2025/389	01/10/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement sur l'ensemble de la Commune du Tréport	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réalisation du géoréférencement du réseau d'eau potable sur l'ensemble de la Commune du TRÉPORT	Du 06/10/2025 au 27/03/2026 inclus de 08h00 à 17h00
2025/390	02/10/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement quai Albert Cauët (RD1015) et chemin de Halage	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le renouvellement du poste gaz MPC/MBC quai Cauët (RD1015) et chemin de Halage	Du 20/10/2025 au 28/11/2025 inclus de 08h00 à 17h00
2025/391	07/10/2025	Règlement intérieur des gymnases municipaux <i>Abrogation arrêté 2021/367 du 19/10/2021</i>	Modification des modalités d'utilisation des locaux tenant compte de recommandations formulées lors de visites de sécurité	Dès publication
2025/392	03/10/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement chemin de Halage	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réalisation de sondage géotechnique chemin de Halage	Du 06 au 10/10/2025 inclus de 08h00 à 17h00
2025/393	03/10/2025	Autorisation d'installation d'une nacelle esplanade du général Leclerc	Nacelle installée au niveau du 82, esplanade du Général Leclerc dans le cadre de la repose du garde-corps de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 06 au 13/10/2025
2025/394	06/10/2025	Autorisation d'installation échafaudage rue de l'Anguainerie	d'un Échafaudage installé dans le cadre des travaux de réaménagement de la façade de l'habitation au 22, rue de l'Anguainerie	Du 22 au 29/10/2025
2025/395	06/10/2025	Réglementation des coupures d'éclairage public sur le territoire de la Ville du Tréport <i>Arrêté 2025/363 du 15/09/2025</i>	Les coupures interviendront toute l'année de 01h00 à 04h30	
2025/396	07/10/2025	Restriction temporaire du stationnement avenue des Canadiens	Restriction du stationnement dans le cadre du stationnement de véhicules de chantier pour effectuer les travaux de rénovation dans l'habitation 18bis avenue des Canadiens Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 07 au 20/10/2025
2025/397	08/10/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Maurice Ravel	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réfection de la voirie avenue Camille Saint-Saëns et rue Maurice Ravel Les déviations suivantes sont mises en place : - Venant l'avenue Gustave Charpentier, passant par l'avenue Jules Massenet, l'avenue Paul Paray jusqu'à la rue Maurice Ravel Venant de l'avenue Paul Paray passant par l'avenue Hector Berlioz, la rue Gustave	Du 13/10/2025 au 21/11/2025 de 08h00 à 17h00 hors week-end et jours fériés

			Charpentier l'avenue Camille Saint Saëns jusqu'à la rue Maurice Ravel	
2025/398	08/10/2025	Restriction temporaire du stationnement rue du lieutenant Claude Testu	Restriction du stationnement rue du lieutenant Claude Testu dans le cadre du stationnement d'un véhicule utilitaire afin de déposer du mobilier dans l'habitation située 17 C rue du lieutenant Claude Testu	Le 11/10/2025 de 8h à 16h
2025/399	08/10/2025	Autorisation d'installation échafaudage rue Saint-Louis	Échafaudage installé dans le cadre des travaux de nettoyage de l'habitation au 10, rue Saint-Louis Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 27/10 au 03/11/2025
2025/400	08/10/2025	Autorisation d'installation échafaudage rue Saint-Julien	Échafaudage installé dans le cadre des travaux de réparation du tablier de balcon et entretien de l'habitation au 28 rue Saint-Julien Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 20 au 27/10/2025
2025/401	08/10/2025	Autorisation d'installation d'une nacelle esplanade du général Leclerc	Nacelle installée au niveau du 82, esplanade du Général Leclerc pour le retrait de l'échafaudage Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 10 au 17/10/2025
2025/402	10/10/2025	Autorisation d'installation échafaudage rue Saint-Louis	Échafaudage installé dans le cadre des travaux de la réfection de la toiture et remise en peinture de la façade Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 13/10 au 13/11/2025
2025/403	09/10/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Abbé Vincheneux	Restriction de la circulation et du stationnement rue Abbé Vincheneux pour permettre la réhabilitation du collecteur d'eau pluviale rue de la Commune de Paris Les déviations suivantes sont mises en place : -Pour tous les véhicules venant de la rue Alexandre Papin, passant par la rue des Moines, la rue de l'Abbaye jusqu'à la rue Suzanne	Du 10 au 17/10/2025 08h00 à 18h00 sauf le week-end
2025/404	10/10/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage et d'une zone de chantier place de l'Église	Échafaudage et zone de chantier installés sur le parvis place de l'Église dans le cadre des travaux de mise en sécurité et restauration des baies de l'église	Du 13/10/2025 au 13/03/2026
2025/405	10/10/2025	Autorisation d'installation d'une nacelle avenue du Maréchal Foch	Nacelle installée au niveau de la Villa Petit Mousse avenue du Maréchal Foch, nacelle nécessaire pour le retrait de l'échafaudage de l'habitation	Du 10 au 17/10/2025
2025/406	15/10/2025	Restriction temporaire du stationnement rue des Alliés	Restriction du stationnement rue des Alliés dans le cadre du stationnement d'un véhicule de chantier pour le remplacement des fenêtres de l'habitation située au 25, rue des Alliés	Du 20 au 25/10/2025
2025/407	15/10/2025	Restriction temporaire de la circulation rue de la Corderie	Restriction de la circulation pour réaliser le nettoyage de la gouttière à l'aide d'une nacelle dans l'habitation 19 rue de la Corderie	Le 22/10/2025 de 13h30 à 17h30
2025/408	15/10/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement route de Dieppe (RD940)	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la création d'un branchement neuf électrique au n°128 bis route de Dieppe (RD940)	Du 04 au 07/11/2025 de 08h00 à 17h00

2025/409	16/10/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Saint-Michel	<p>Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réhabilitation du collecteur d'eau pluviale place du général de Gaulle</p> <p>L'itinéraire de déviation suivant est mis en place pour tous les véhicules venant de la rue de l'ancien hôtel de Ville et de la rue de la Commune de Paris passant par la rampe du Musoir, quai François 1^{er}, avenue des Canadiens (RD 940), avenue Paul Paray (RD940), route de Dieppe (RD 940) boulevard du Calvaire (RD 126E), rue Flandres Dunkerque, rue des Alliés, rue du Foyer, rue de la Porte.</p> <p>Pour assurer cette déviation, le sens de circulation est inversé dans les rues suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue des Alliés, section comprise entre la rue du 08 mai 1945 et la rue du Foyer ; - Rue du Foyer, section comprise entre la rue des Alliés et la rue de la Porte ; - Rue de la Porte. 	Du 20 au 31/10/2025
2025/410	16/10/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue Suzanne RD78	<p>Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la création d'un branchement d'eau potable au n° 84 rue Suzanne (RD78)</p> <p>La déviation suivante est mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour tous les véhicules venant de la route de Dieppe (RD 940) passant par la rue Suzanne, la rue Flandres Dunkerque, le boulevard du Calvaire (RD128e) jusqu'à la route de Dieppe (RD 940). - Pour tous les véhicules venant de la rue Flandres Dunkerque et la rue Saint-Michel, passant par la rue Saint-Michel prolongée, le boulevard du Calvaire (RD126e), jusqu'à la route de Dieppe (RD 940). 	Le 23/10/2025 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
2025/411	16/10/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue de l'Abbaye	<p>Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la création d'un branchement d'eau potable au n° 1 rue de l'Abbaye.</p> <p>La déviation suivante est mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour tous les véhicules venant de la rue des Moines et de la route de Dieppe (RD 940) passant par la route de Dieppe (RD940), rue Suzanne jusqu'à la rue de l'Abbaye. 	Le 24/10/2025 de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
2025/412	21/10/2025	Autorisation d'installation d'une zone de chantier boulevard du Calvaire	<p>Installation d'une zone de chantier 20, boulevard du Calvaire, dans le cadre de la création d'une extension</p> <p>Un empiètement sur chaussée sera effectué afin de stationner les véhicules de chantier</p>	Du 27/10 au 07/11/2025
2025/413	17/10/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Gambetta	Échafaudage installé 36, rue Gambetta, dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture de l'habitation	Du 20/10 au 20/11/2025
2025/414	17/10/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage ruelle des Patis	Échafaudage installé 5, ruelle des Patis dans le cadre de la réfection des joints de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 20/10 au 05/12/2025
2025/415	15/10/2025	Arrêté abrogeant l'arrêté municipal temporaire n° 2025/368	Arrêté abrogeant l'arrêté 2025/368 accordant la protection fonctionnelle à des fonctionnaires territoriaux	

2025/416	17/10/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue des Chantiers et rue de la Grève	Échafaudage installé 16 rue des Chantiers et 15 rue de la Grève dans le cadre du ravalement de la façade de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 20/10 au 14/11/2025
2025/417	17/10/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage avenue des Canadiens	Échafaudage installé 9 avenue des Canadiens dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'habitation Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 27/10 au 27/11/2025
2025/418	21/10/2025	Restriction temporaire de la circulation "Halloween"	Circulation temporairement interdite sur les voies ci-dessous désignées : Départ du Forum - esp L. Aragon - rond-point l'Huître - rue Amiral Courbet - rue du Commerce - quai François 1 ^{er} - quai Sadi Carnot - avenue des Canadiens - rue Lucien Lavacry - Arrivée Gymnase Léo Lagrange. Des déviations seront mises en place, aux carrefours et voies ci-dessus désignées et selon l'avancée du défilé. Les véhicules seront filtrés par la Police Municipale.	Le 31/10/2025
2025/419	21/10/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Saint-Michel prolongée	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le remplacement d'un câble HTA rue Saint-Michel prolongée	Du 12/11/2025 au 28/11/2025 de 08h00 à 17h00
2025/420	21/10/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Saint-Michel	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réalisation de sondages rue Saint-Michel, tronçon compris entre la rue de la Porte et la rue Flandre Dunkerque	Du 12 au 13/11/2025 de 08h00 à 17h00
2025/421	21/10/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue Saint-Michel	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le remplacement d'un câble HTA rue Saint-Michel, rue Saint-Michel tronçon compris entre la rue Flandre Dunkerque et la rue du 08 mai 1945 L'itinéraire de déviation suivant est mis en place : - Venant de la rue Saint-Michel, passant par la rue du 08 mai 1945, la rue des Alliés jusqu'à la rue Flandre-Dunkerque.	Du 01 au 19/12/2025 de 08h00 à 17h00
2025/422	21/10/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue du 08 mai 1945	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la dissimulation des réseaux secs rue du 08 Mai 1945	Du 17 au 28/11/2025 de 08h00 à 17h00
2025/423	21/10/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Victor Hugo	Échafaudage installé 39 ter rue Victor Hugo dans le cadre du ravalement du nettoyage de l'habitation : fenêtres, portes, volets et façade Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 22/10 au 28/11/2025
2025/424	23/10/2025	Restriction temporaire de la circulation (cérémonie commémorative du 11 novembre)	Circulation temporairement interdite pendant le défilé de la cérémonie commémorative du 11 novembre	Le 11/11/2025
2025/425	22/10/2025	Restriction temporaire de la circulation rue Notre-Dame	Restriction temporaire de la circulation rue Notre-Dame, afin de permettre l'évacuation de gravats dans l'habitation située 3, rue Notre-Dame Les véhicules seront déviés vers la rue du Commerce	Du 25/10 au 03/11/2025

2025/426	21/10/2025	Arrêté portant réglementation du stationnement payant Abrogation arrêté 2024/319 du 05/08/2024	Modification du régime d'attribution des macarons "résidents secondaires" à compter des années 2026 et suivantes	Dès publication
2025/427	23/10/2025	Restriction temporaire de la circulation "marche "octobre rose"		Le 26/10/2025
2025/428		Autorisation d'installation d'un échafaudage rue Alexandre Papin	Échafaudage installé 67, rue Alexandre Papin dans le cadre de la mise en place du bardage de l'habitation Stationnement autorisé sur 1 emplacement	Du 27/10 au 07/11/2025
2025/429	23/10/2025	Restriction de la circulation des piétons et des cyclistes dans le chemin de Penthievre en raison des conditions météorologiques défavorables		Le 23/10/2025
2025/430	23/10/2025	Interdiction d'accès aux plages et jetées Est et Ouest		Le 23/10/2025
2025/431	23/10/2025	Restriction temporaire d'accès allée des Mésanges		Le 23/10/2025
2025/432	23/10/2025	Restriction temporaire d'accès rue du Duc de Penthievre		Le 23/10/2025
2025/433	28/10/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue Suzanne RD 78	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la suppression d'un branchement gaz au n° 118 rue Suzanne (RD78) La déviation suivante est mise en place : - Pour tous les véhicules venant de la route de Dieppe (RD 940) passant par la rue Suzanne, la rue Flandres-Dunkerque, le boulevard du calvaire (RD128e) jusqu'à la route de Dieppe (RD 940). - Pour tous les véhicules venant de la rue Flandres-Dunkerque et la rue Saint-Michel, passant par la rue Saint-Michel prolongée, le boulevard du calvaire (RD126e), jusqu'à la route de Dieppe (RD 940).	Le 19/11/2025 de 08h00 à 17h00
2025/434	28/10/2025	Restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue du Duc de Penthievre	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre le renouvellement de canalisation gaz rue du Duc de Penthievre dans le quartier des Cordiers	Du 17/11 au 19/12/2025 de 08h00 à 17h00 hors week-end
2025/435	24/10/2025	Prolongation d'une autorisation d'installation d'un échafaudage place Notre-Dame	Échafaudage installé dans le cadre des travaux de rénovation de la façade du magasin VIVAL au 3, place Notre-Dame	Du 1er au 30/11/2025
2025/436	24/10/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation rue de la Corderie	Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la suppression d'un branchement gaz au n°10 rue de la Corderie	Du 27 au 30/10/2025 de 08h00 à 17h00
2025/437	30/10/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue de la Falaise	Échafaudage installé au 5 rue de la Falaise dans le cadre des travaux de rénovation intérieure Stationnement autorisé sur 2 emplacements	Du 03 au 28/11/2025
2025/438	30/10/2025	Autorisation d'installation d'un échafaudage rue des Chantiers	Échafaudage installé au 33 rue des Chantiers dans le cadre des travaux de réparation des fissures sur la façade de l'habitation	Du 03/11 au 24/12/2025

2025/439	30/10/2025	Prolongation d'une autorisation d'installation d'une nacelle quai de la République	Nacelle installée dans le cadre des travaux sur la façade du 4 quai de la République	Du 30/10 au 24/12/2025
2025/440	31/10/2025	Prolongation d'une autorisation d'installation d'un échafaudage quai de la République	Échafaudage installé au 4, quai de la République dans le cadre des travaux sur la façade de l'habitation	Du 01/11 au 24/12/2025
2025/441	05/11/2025	Restriction temporaire du stationnement rue Suzanne	Restriction temporaire du stationnement au 10 rue Suzanne afin de permettre l'emménagement d'un nouvel habitant Stationnement autorisé sur 4 emplacements	Le 22 et 23/11/2025
2025/442	06/11/2025	Autorisation d'installation d'une nacelle esplanade du Général Leclerc	Nacelle installée dans le cadre de la reprise des joints de briques de l'habitation sise 84, esplanade du Général Leclerc	Durant une journée entre le 12 et le 21/11/2025
2025/443	06/11/2025	Prolongation de la restriction temporaire de la circulation et du stationnement rue de la Commune de Paris et rampe du Musoir	<p>Restriction de la circulation et du stationnement pour permettre la réfection des zones de stationnement et de travaux à la suite de la réhabilitation du collecteur d'eau pluviale rue de la Commune de Paris,</p> <p>Les déviations suivantes sont mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour tous les véhicules venant de la rue de la Falaise et de la rue de l'Anguainerie passant par la rue de la Tour, la rue de l'Ancien Hôtel de Ville, la rampe du Musoir, le quai François 1^{er}, le quai Sadi Carnot (RD 1915), l'avenue des Canadiens (RD1915), l'avenue Paul Paray (RD940), la rue du docteur Pépin (RD940), la route de Dieppe RD940), la rue Suzanne (RD78) jusqu'à la rue de la Commune de Paris (RD78) - Pour tous les véhicules venant de la Commune de Paris (RD78), de la rue Suzanne (RD78) et de la rue Abbé Vincheneux passant par la place du général de Gaulle, la rue Saint-Michel, la rue Saint-Michel prolongée, le boulevard du Calvaire (RD126e), la route de Dieppe (RD940), la rue du docteur Pépin (RD940), l'avenue Paul Paray (RD940), la rue Pierre Mendès-France, la rue de la Digue, le quai de la Retenue (RD1015), le quai Sadi Carnot (RD1915) jusqu'au quai François 1^{er} 	Du 07 au 14/11/2025
2025/444	10/11/2025	Restriction temporaire du stationnement et de la circulation chemin de Mancheville	<p>Restriction temporaire de la circulation chemin de Mancheville, tronçon compris entre la rue Fidel Ducat et la route d'Étalondes (RD78), pour permettre le grutage et la pose d'un transformateur électrique chemin de Mancheville</p> <p>La déviation suivante est mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour tous les véhicules venant de la route d'Étalondes (RD 78) passant la route de Dieppe (RD 940), la Route de Mancheville jusqu'au chemin de Mancheville - Pour tous les véhicules venant de la route de Mancheville, passant par la route de Dieppe (RD940), la route d'Étalondes (RD78) jusqu'au chemin de Mancheville 	Le 12/11/2025 de 09h00 à 11h00

2025/445	07/11/2025	Affichage électoral dans la commune	Modification du point d'affichage électoral de Mesnil-Sorel, déplacement sur un espace enherbé situé à quelques mètres du point initial	Dès publication
----------	------------	-------------------------------------	---	-----------------

DÉLIBÉRATIONS

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025

DÉLIB. 2025/085

Le 18 novembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.			
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	12 novembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose :

« Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 78 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Considérant que depuis le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal du conseil municipal précédent doit être arrêté lors de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance ;

Considérant que le conseil municipal s'est réuni le 16 septembre 2025 en séance ordinaire à 18h30 en salle du conseil de l'hôtel de ville du Tréport, je vous propose :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal dudit conseil annexé à la présente délibération. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPE la proposition susmentionnée.**

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2025

DÉLIB. 2025/086

Le 18 novembre 2025 à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.			
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSEN à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	12 novembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2025/087 portant conditions de recrutement et de rémunération de l'emploi d'agent de maintenance des bâtiments - électricien à temps complet ;

Considérant le recrutement effectif d'un agent contractuel au grade d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe pour pourvoir le poste d'assistante RH et la nécessité de fermer les autres grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs qui avaient été ouverts préalablement ;

Considérant que les nécessités de service justifient de créer un emploi d'agent de maintenance des bâtiments - électricien à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2025 et d'y pourvoir ;

Considérant la nécessité de recruter un agent polyvalent des bâtiments à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2026 afin de pourvoir l'emploi rendu vacant par la démission d'un agent technique ;

Considérant la nécessité de constater au tableau des effectifs les prévisions d'effectifs budgétaires et les effectifs pourvus ;

Je vous propose

- **DE CRÉER** un emploi d'agent de maintenance des bâtiments - électricien à temps complet au sein du service bâtiments des services techniques ;
- **DE DIRE** que des délibérations concordantes prévoiront respectivement les conditions de recrutement et de rémunération des emplois susmentionnés dont l'effectivité est prévue le 1^{er} décembre 2025 pour l'un et le 1^{er} janvier 2026 pour l'autre ;
- **D'ADOPTER** la modification du tableau des effectifs **au 1^{er} décembre 2025** comme suit :

Filière / Grade	Catégorie	Quotité de travail	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif	C	TC	-1	
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	TC	-1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	C	TC		+1
		Sous-total	-2	+1
FILIÈRE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	TC	+2	
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	TC	+2	
Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C	TC	+2	
		Sous-total	+6	0
		Total général	+4	+1

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

EMPLOI D'AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS / ÉLECTRICIEN À TEMPS COMPLET - CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION

DÉLIB. 2025/087

Le 18 novembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.			
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENESSON à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	12 novembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération n° 2025/086 du 18 novembre 2025 créant l'emploi à temps complet d'agent de maintenance des bâtiments / électricien à compter du 1^{er} décembre 2025 et modifiant le tableau des effectifs ;

Considérant qu'il convient de déterminer à l'avance les conditions de recrutement et de rémunération de l'emploi créé ;

Aussi, je vous propose

- **DE DIRE** que selon le résultat des entretiens menés, la situation administrative et le profil du candidat retenu, cet emploi pourra être pourvu par voie statutaire ou à défaut, par voie contractuelle, comme suit :

Service	Emploi	Quotité de l'emploi	Filière	Grade(s) ouvert(s)	Catégorie hiérarchique
Service bâtiments du centre technique municipal	1 Agent de maintenance des bâtiments / Électricien	Temps complet	Technique	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 ^e classe Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C

- **DE PRENDRE ACTE** qu'en cas de recrutement
 - Par voie statutaire, l'agent sera rémunéré sur l'indice majoré correspondant à l'échelon de classement qu'il détient dans son grade ;
 - Par voie contractuelle, la rémunération de l'agent sera déterminée en faisant référence à l'espace indiciaire s'étendant du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique au 10^e échelon du grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe. Serviront notamment à déterminer le niveau de rémunération de l'agent retenu : la qualification et l'expérience professionnelle de l'agent ;
- **DE DIRE** qu'une délibération concordante prévoit la modification du tableau des effectifs pour l'ouverture des grades correspondant à cet emploi, dont le recrutement effectif est envisagé en décembre 2025 ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre budgétaire 012 ;
- **D'AUTORISER**, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPTE les propositions susmentionnées.**

EMPLOI D'AGENT POLYVALENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS À TEMPS COMPLET - CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET DE RÉMUNÉRATION

DÉLIB. 2025/088

Le 18 novembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstentions	0
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.			
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation		12 novembre 2025			
Secrétaire de séance		Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire de séance		Aurélie DERASSE			
Rapporteur		Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Considérant la nécessité de pourvoir l'emploi d'agent polyvalent de maintenance des bâtiments rendu vacant à la suite d'une démission ;

Considérant qu'il convient de déterminer à l'avance les conditions de recrutement et de rémunération dudit emploi ;

Aussi, je vous propose

- **DE DIRE** que selon le résultat des entretiens menés, la situation administrative et le profil du candidat retenu, cet emploi pourra être pourvu par voie statutaire ou à défaut, par voie contractuelle, comme suit :

Service	Emploi	Quotité de l'emploi	Filière	Grade(s) ouvert(s)	Catégorie hiérarchique
Service bâtiments du centre technique municipal	1 Agent polyvalent de maintenance des bâtiments	Temps complet	Technique	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 ^e classe Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	C

- **DE PRENDRE ACTE** qu'en cas de recrutement
 - Par voie statutaire, l'agent sera rémunéré sur l'indice majoré correspondant à l'échelon de classement qu'il détient dans son grade ;
 - Par voie contractuelle, la rémunération de l'agent sera déterminée en faisant référence à l'espace indiciaire s'étendant du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique au 10^e échelon du grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe. Serviront notamment à déterminer le niveau de rémunération de l'agent retenu : la qualification et l'expérience professionnelle de l'agent ;
- **DE DIRE** qu'une délibération concordante prévoit la modification du tableau des effectifs pour l'ouverture des grades correspondant à cet emploi, dont le recrutement effectif est envisagé en janvier 2026 ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre budgétaire 012 ;
- **D'AUTORISER**, M. le Maire ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

4.4 AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNELS

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION 2026 - RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

DÉLIB. 2025/089

Le 18 novembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.			
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	12 novembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Rachid CHELBI				

Le rapporteur expose

« Le recensement de la population, qui est la charge de l'autorité territoriale, vise à effectuer le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques (sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens).

Le maire est chargé de procéder aux enquêtes de recensement sous la responsabilité et le contrôle de l'État, notamment du représentant de celui-ci dans le département.

Les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes qui reçoivent à ce titre une dotation forfaitaire de l'État.

Les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants doivent réaliser le recensement à un rythme quinquennal. Les opérations de collecte du recensement général se dérouleront entre le 15 janvier et le 15 février 2026.

À ce titre, la commune doit procéder au recrutement d'agents recenseurs dont la formation sera assurée les 5 et 12 janvier 2026.

Aussi,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu l'arrêté du 25 août 2025 fixant les coefficients correctifs mentionnés à l'article 30 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu l'arrêté municipal temporaire n° 2025/258 portant nomination du coordonnateur communal et de son équipe dans le cadre des opérations de recensement de la population,

Considérant le nombre de logements connus à collecter sur le territoire de la commune et leur répartition dans 20 districts,

Considérant que l'article L313-1 du code général de la fonction publique prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Je vous propose

- **D'APPROUVER le recrutement de 20 agents recenseurs** pour procéder aux opérations de collecte du recensement général de la population dont les missions seront les suivantes :
 - Participer obligatoirement aux deux demi-journées de formation assurées par l'INSEE les 5 et 12 janvier 2026 matin, avant le début de la campagne de recensement, permettant d'appréhender au mieux les missions de l'agent recenseur sur le terrain ;
 - Effectuer entre les deux demi-journées de formation la tournée de reconnaissance sur le secteur de la commune attribué à chaque agent recenseur afin d'identifier les logements ;
 - Remettre le questionnaire du recensement aux habitants, les accompagner et les inciter largement à répondre au questionnaire par Internet lorsque cela est possible pour eux ;
 - Collecter les bulletins du recensement auprès des habitants ;
 - Assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour son carnet de tournée ;
 - Procéder le cas échéant aux actions de relance auprès des habitants n'ayant pas encore répondu au questionnaire du recensement ;
 - Rendre compte régulièrement de l'avancement du travail auprès du coordonnateur communal et faire état des situations particulières rencontrées ;
 - Remettre en Mairie les questionnaires complétés recueillis auprès des habitants afin de permettre leur vérification et leur enregistrement ;
 - Restituer l'ensemble des documents en fin de collecte et effectuer les vérifications finales avec le coordonnateur communal.
- **DE FIXER la rémunération brute** des agents recenseurs comme suit :

- La session de formation :	36.00 €
- Forfait « frais de déplacement » :	75.00 €
- Forfait « tournée de reconnaissance » :	150.00 €
- Le bulletin individuel :	1.25 €
- La feuille de logement :	0.85 €
- Prime d'objectifs atteints :	150.00 €
<i>(attribuée si 90 % des logements du district ont été recensés à la fin de la 3^e semaine)</i>	
- Majoration « plusieurs districts » :	100.00 €
<i>(attribuée si un même agent gère plusieurs districts)</i>	
- **DE PRENDRE ACTE** que Mme Séverine GOURLIN a été désignée, par arrêté municipal, comme coordonnateur communal de l'enquête de recensement et qu'elle sera assistée dans ses fonctions par les agents des services à la population ;
- **DE PRENDRE ACTE** que M. Rachid CHELBI, en sa qualité d'élu, accompagnera et suivra les opérations de collecte ;
- **DE PRENDRE ACTE** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la commune ;

- D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ADOpte les propositions susmentionnées.**

M. le Maire fait le constat que la dotation de l'État versée à la collectivité ne couvrira que la moitié du coût total des opérations de recensement. Ajoute que la collectivité devra une nouvelle fois mettre la main à la poche.

7. FINANCES LOCALES

7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

BUDGET VILLE DU TRÉPORT - DÉCISION MODIFICATIVE N°4

DÉLIB. 2025/090

Le 18 novembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.			
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	12 novembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose :

« Vu le budget primitif 2025 « Ville du TRÉPORT » ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 13 novembre 2025 ;

Conformément à l'instruction comptable M57 ;

Il convient de procéder aux modifications budgétaires proposées ci-après :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
6542-020-AG	+ 19 828,00 €	Créances éteintes (admissions en non-valeur)	6419-020-AG	+13 932,00 €	Remboursements sur les rémunérations du personnel
			722-020-AG (042)	+ 5 896,00 €	Travaux en régie
TOTAL	19 828,00 €		TOTAL	19 828,00 €	
INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
2158-325-P175	+ 1 680,00 €	Déplacement de l'armoire d'éclairage piste de BMX	024-020-AG	+ 3 432,00 €	Cession d'une laveuse de voirie et reprise de deux véhicules
21318-020-P352	- 1 135,00 €	Bâtiments communaux	1318-4222-P197	+ 3 009,00 €	Subvention CAF - Acquisition tapis de motricité Halte-garderie
2188-020-P314 (040)	+ 1 750,00 €	Travaux en régie			
21312-211-P355 (040)	+ 137,00 €				
2188-338-P357 (040)	+ 132,00 €				
21321-551-P359 (040)	+ 43 000,00 €				
2128-325-P372 (040)	+ 233,00 €				
2188-312-P321 (040)	- 11 285,00 €				
21321-020-P352 (040)	- 10 000,00 €				
2158-020-P352 (040)	- 9 777,00 €				
2188-020-P352 (040)	- 2 653,00 €				
2188-025-P376 (040)	- 3 450,00 €				
2188-828-P409 (040)	- 2 191,00 €				
TOTAL	6 441,00 €		TOTAL	6 441,00 €	

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications budgétaires proposées sur le budget « Ville du TRÉPORT » ;
- **AUTORISE** M. le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°4.

BUDGET AIRES DE CAMPING-CARS - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

DÉLIB. 2025/091

Le 18 novembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.			
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	12 novembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Laurent JACQUES				

Le rapporteur expose :

« Vu le budget primitif 2025 « Aires de camping-cars » ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 13 novembre 2025 ;

Conformément à l'instruction comptable M4 ;

Il convient de procéder aux modifications budgétaires proposées ci-après :

EXPLOITATION					
DÉPENSES			RECETTES		
6215-ACC	+ 2 000,00 €	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	722-ACC (042)	+ 2 000,00 €	Travaux en régie
TOTAL	2 000,00 €		TOTAL	2 000,00 €	
INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
2153-ACC	- 2 000,00 €	Virement de crédits pour travaux en régie			
2153-ACC (040)	+ 2 000,00 €	Travaux en régie			
TOTAL	0,00 €		TOTAL	0,00 €	

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées sur le budget « Aires de camping-cars » ;
- AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°2.

7.5 SUBVENTIONS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCORDÉE À LA COMMISSION VTT DE LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET GYMNIQUE DU TRAVAIL 76 (FSGT 76)

DÉLIB. 2025/092

Le 18 novembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.			
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.			

Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.
Date de la convocation		12 novembre 2025
Secrétaire de séance		Nathalie VASSEUR
Auxiliaire de séance		Aurélie DERASSE
Rapporteur		Christophe DUCHAUSSOY

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de l'organisation de la fête des associations en septembre dernier, la commune a eu besoin de barnums supplémentaires à ceux déjà en sa possession pour lui permettre d'accueillir les nombreuses associations et activités envisagées.

Le président de la commission VTT de la FSGT 76 (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) a gracieusement mis à disposition un barnum de dimensions 6 x 12 mètres que possède l'association qu'il préside.

Cependant, un fort épisode venteux a malheureusement endommagé les installations qui avaient été montées à proximité immédiate du gymnase Célérier pour l'occasion, dont celle prêtée par ladite association.

Considérant la franchise s'appliquant à la collectivité dans le cas de dommages aux biens, et la nécessité de dédommager l'association,

Considérant le prix de vente constaté pour une telle structure ;

Je vous propose

- **D'ACCORDER** une subvention à caractère exceptionnel d'un montant de **2 232 euros** à la Commission VTT de la FSGT 76 ;
- **DE PRENDRE ACTE** que les crédits nécessaires sont disponibles à l'article 65748 du budget principal de la commune. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées**

7.10 DIVERS

MODIFICATION DU LIVRET DES TARIFS COMMUNAUX

DÉLIB. 2025/093

Le 18 novembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY,			

		M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.
Date de la convocation		12 novembre 2025
Secrétaire de séance		Nathalie VASSEUR
Auxiliaire de séance		Aurélie DERASSE
Rapporteur		Nathalie VASSEUR

Le rapporteur expose

« Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu la délibération n° 2025/080 du 16 septembre 2025 approuvant le livret des tarifs communaux ;

Vu les comptes-rendus des commissions municipales permanentes traitant, entre autres, des propositions de tarifs 2026 ;

Je vous propose

- **D'ADOPTER** les tarifs applicables aux usagers conformément au livret des tarifs communaux annexé à la présente délibération ;
- **DE PRENDRE ACTE** que l'effectivité de l'application de ces tarifs est fixée au 1^{er} janvier 2026, sauf mention contraire dûment signalée et matérialisée dans ledit livret ;
- **DE PRENDRE ACTE que, dans l'attente de l'application des nouveaux tarifs, les tarifs objets de la délibération n° 2025/080 du 16 septembre 2025 s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.**
- **DE PRENDRE ACTE** que toute modification de tarifs fera l'objet d'une délibération du conseil municipal ;
- **D'AUTORISER M. le Maire** ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

**BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES
IRRÉCOUVRABLES**

DÉLIB. 2025/094

Le 18 novembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.			
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSEN à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	12 novembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Nathalie VASSEUR				

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce-dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la Ville du Tréport :

- Sur 53 pièces différentes ;
- Sur 40 débiteurs distincts ;
- De 2017 à 2024 ;
- Pour des motifs de poursuites s'avérant infructueux ou une liste regroupant uniquement les créances minimales dont le montant est inférieur ou égal au seuil de poursuite (30 €).

En général, si les titres sont présentés en non-valeur, c'est que les services du Trésor ont essayé par tous les moyens d'obtenir le recouvrement, en vain.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). **Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur**, si le redevable revenait à une situation permettant

le recouvrement. Le détail des motifs est précisé dans le tableau ci-joint.

- Les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette). **Pour ces créances éteintes, la ville et la trésorerie ne pourront plus intenter d'action de recouvrement.**

Le total des 53 créances est de 386,85 € réparties comme suit :

Budget	Compte	Montants
Budget principal	6541 - Créances admises en non-valeur	386,85€
	6542 - Créances éteintes	0,00€

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Vu les demandes d'admission en non-valeur transmises par Monsieur le Comptable Public, en date du 18/07/2025, par la liste n° 6892281811 ;

Considérant que le comptable certifie avoir émargé aux articles respectifs, les sommes indiquées sur l'état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables ;

Je vous propose en considération de ce qui précède et conformément au relevé récapitulatif fourni par le comptable des Finances Publiques :

- **D'ADMETTRE EN NON-VALEUR la créance de 386,85 € sur le budget principal de la commune du Tréport ;**
- **De PRENDRE ACTE que cette somme fera l'objet d'un mandat émis au compte 6541 (admission en non-valeur). »**

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOPE les propositions susmentionnées.**

CONVENTION D'AIDE À L'INSTALLATION D'UN COMMERCE DE PROXIMITÉ

DÉLIB. 2025/095

Le 18 novembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0

			Abstention.s	0
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.		
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSEN à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.		
Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.		
Date de la convocation	12 novembre 2025			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE			
Rapporteur	Laurent JACQUES			

Le rapporteur expose

« La Ville du TRÉPORT est engagée dans le programme national « Petites Villes de Demain », destiné à renforcer les moyens des collectivités de petite taille pour dynamiser leurs centres-villes et améliorer la qualité de vie des habitants.

Dans ce cadre, la Commune a signé, le 9 décembre 2019, une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), dont l'axe 2 est consacré à une veille active en faveur du commerce du quotidien, visant à lutter contre la vacance commerciale et à favoriser la réimplantation d'activités artisanales et commerciales de proximité.

Conformément à l'article L2251-3 du Code général des collectivités territoriales, la Commune peut, dans la limite de l'intérêt public local, accorder des aides en faveur des entreprises commerciales et artisanales contribuant à la redynamisation du tissu économique local.

L'installation d'une charcuterie artisanale-boucherie en centre-ville s'inscrit pleinement dans cet objectif de redynamisation du commerce local et de maintien d'un service de proximité au bénéfice des habitants. Ce type de commerce faisait défaut depuis de nombreuses années dans la commune.

Aussi,

Je vous propose

- **D'APPROUVER le versement d'une aide de 6 000 euros** à l'installation d'un commerce de proximité de type charcuterie à raison de 12 mensualités de 500 euros au bénéfice de la société LA CHARCUTERIE DE LA CROIX DE PIERRE ;
- **DE PRENDRE ACTE** qu'une convention règle les modalités de versement de cette aide et les engagements que le gérant devra respecter ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention conclue entre la commune et ladite société, tout avenant à intervenir, et tout acte nécessaire à l'exécution de ces décisions. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

8. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES

8.8 ENVIRONNEMENT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS - CCVS - ANNÉE 2024

DÉLIB. 2025/096

Le 18 novembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour	
			Contre	
			Abstention.s	
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.		
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.		
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.		
Date de la convocation	12 novembre 2025			
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR			
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE			
Rapporteur	Nathalie VASSEUR			

Le rapporteur expose :

« Afin d'assurer la transparence sur le fonctionnement du service public d'élimination des déchets, le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs a obligation, dans les 6 mois qui suivent l'exercice écoulé, d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service public et de le présenter en conseil communautaire. Ce rapport est par la suite transmis aux communes membres qui doivent le présenter à leur conseil municipal avant le 31 décembre de l'année qui suit.

Ce rapport est destiné également à l'information des usagers. Il peut donc être consulté au siège de la Communauté de Communes des Villes Sœurs et au sein de chacune des mairies membres.

Il s'agit d'un rapport annuel d'informations sans vote.

Aussi, je vous propose

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2024 par la Communauté de Communes des Villes Sœurs ;
- **DE CHARGER** M. le Maire ou son représentant d'en informer la Communauté de Communes des Villes Sœurs. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

- **ACCEPTE les propositions susmentionnées.**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - SMABL - ANNÉE 2024

DÉLIB. 2025/097

Le 18 novembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	Pour		
			Contre	Abstention.s	
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.			
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSEN à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	12 novembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Philippe POUSSIER				

Le rapporteur expose :

« Afin d'assurer la transparence sur le fonctionnement du service public du traitement des eaux usées, le Président du SMABL a obligation, dans les 6 mois qui suivent l'exercice écoulé, d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité de ce service public et de le présenter en conseil syndical. Ce rapport est par la suite transmis aux communes membres qui doivent le présenter à leur conseil municipal avant le 31 décembre de l'année qui suit ».

Ce rapport est destiné également à l'information des usagers. Il peut donc être consulté au siège du SMABL et au sein de chacune des mairies membres.

Il s'agit d'un rapport annuel d'informations sans vote.

Aussi, je vous propose

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2024 par le SMABL ;
- **DE CHARGER** M. le Maire ou son représentant d'en informer le SMABL. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ACCEPTE les propositions susmentionnées.**

POINTS SUPPLÉMENTAIRES

7. FINANCES LOCALES

7.3 EMPRUNT

GARANTIE D'UN EMPRUNT SOUSCRIT PAR HABITAT 76 POUR LA RÉHABILITATION DE 10 LOGEMENTS COLLECTIFS RAMPE DES CASERNES ET AVENUE PAUL PARAY

DÉLIB. 2025/098

Le 18 novembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22	
Nombre de présents	18				Contre	0
Absents ayant donné pouvoir	4				Abstention.s	0
M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.						
Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSEN à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES,						

		Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.
Absents	5	Mmes Liseline DAILY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.
Date de la convocation		12 novembre 2025
Secrétaire de séance		Nathalie VASSEUR
Auxiliaire de séance		Aurélie DERASSE
Rapporteur		Rachid CHELBI

Le rapporteur expose :

« Par délibération du 17 septembre 2024, le Conseil Municipal a accordé sa garantie financière sur un emprunt de 195 000 euros sollicité par HABITAT 76 auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignation), pour le financement du programme de réhabilitation énergétique de 10 logements locatifs collectifs, sis rampe des Casernes et avenue Paul Paray au TRÉPORT.

Cet emprunt (« éco-prêt ») venait en complément d'un premier emprunt de 310 000 euros devant être contracté auprès d'un autre établissement de crédit, pour lequel la garantie de la Collectivité n'avait pas été requise.

Le Conseil Municipal est informé qu'HABITAT 76 a, dans un premier temps, demandé à la Banque des Territoires de décaler la contractualisation de son prêt en raison de la baisse du taux du livret A, puis, dans un second temps, décidé de souscrire auprès de la Banque des Territoires les deux prêts envisagés, à des conditions plus avantageuses.

À ce titre, HABITAT 76 sollicite la commune pour accorder sa garantie financière sur cet emprunt, d'un montant total de 544 000 euros, nécessaire à la réalisation du projet, selon les nouvelles dispositions figurant au contrat de prêt (en annexe).

En contrepartie de cette garantie, un droit de réservation correspondant au niveau de garantie consenti sera accordé à la Ville du TRÉPORT sur 1 logement locatif social. Ce droit de réservation bénéficiera à la Ville du TRÉPORT pour une période d'une durée équivalente à la durée du prêt, soit pendant 25 ans.

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°179659, en annexe, signé entre l'Office Public de l'Habitat du Département de la Seine-Maritime (HABITAT 76), ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Je vous propose

- **DE DONNER** votre accord pour garantir l'emprunt contracté par l'Office Public de l'Habitat du Département de la Seine-Maritime (HABITAT 76) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, dans les conditions fixées ci-après :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Ville du TRÉPORT accorde sa garantie à hauteur de **50,00 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 544 000 euros souscrit par l'Office Public de l'Habitat du Département de la Seine-Maritime (HABITAT 76), ci-après l'Emprunteur, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°179659 constitué de 2 lignes du Prêt :

- PAM d'un montant de trois-cent-quinze mille euros (315 000 euros) ;
- PAM Eco-prêt d'un montant de deux-cent-vingt-neuf mille euros (229 000 euros).

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **deux-cent-soixante-douze mille euros (272 000 euros)** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce Prêt est destiné à financer les travaux de réhabilitation de 10 logements collectifs sis rampe des Casernes et avenue Paul Paray au TRÉPORT.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 (5696919)

Ligne du Prêt :	PAM
Montant :	315 000 euros
Durée totale :	25 ans
Péodicité des échéances	Annuelle
index	Livret A
Taux actuariel théorique	2,30%
Taux effectif global (TEG)	2,30%
Marge fixe sur index	0,6%
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0,6% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double « révisabilité » (DR) : <i>Révision du taux d'intérêt actuariel et du taux de progressivité des échéances en cas de variation de l'index</i>
Taux de progressivité de l'échéance	0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Ligne du Prêt 2 (5696920)

Ligne du Prêt :	PAM Eco-prêt
Montant :	229 000 euros
Durée totale :	15 ans
Péodicité des échéances	Annuelle
index	Livret A
Taux actuariel théorique	0,95%
Taux effectif global (TEG)	0,95%
Marge fixe sur index	- 0,75%
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 0,75% <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

	sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double « révisabilité » (DR) : Révision du taux d'intérêt actuarial et du taux de progressivité des échéances en cas de variation de l'index
Taux de progressivité de l'échéance	0% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A)

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment la convention de garantie financière et de réservation de logements, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **DE PRENDRE ACTE** que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°2024/101 du 17 septembre 2024 ».

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ADOpte les propositions susmentionnées.**

9. AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

9.4 MOTION

MOTION AU BÉNÉFICE DES 85 SALARIÉS DE JENNIVER

DÉLIB. 2025/099

Le 18 novembre 2025, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Laurent JACQUES, Maire.

Nombre de membres en exercice	27	Nombre de suffrages exprimés	22	Pour	22
				Contre	0
				Abstention.s	0
Nombre de présents	18	M. Laurent JACQUES, Mme Nathalie VASSEUR, M. Philippe VERMEERSCH, Mme Christine LAVACRY, M. Philippe POUSSIER, Mme Mélanie DELGOVE, MM. Rachid CHELBI, Jean VENEL, Mme Chantal MOREL, MM. Jean-Pierre BOIMARE, Jean-François CORDESSE, Christophe DUCHAUSSOY, Mmes Anne-Marie TRÉPÉ, Martine GRUY, M. Jean-Luc VINCENT, Mme Véronique FLANDRE, MM. Richard DENOUN, Cédric MOMPACH.			
Absents ayant donné pouvoir	4	Mme Frédérique CHÉRUBIN-QUENNESSON à Mme Nathalie VASSEUR, M. Jean-Jacques LOUVEL à M. Laurent JACQUES, Mme Audrey LAVACRY à Mme Christine LAVACRY, Mme Sylvie HÉLOIR à Mme Véronique FLANDRE.			
Absents	5	Mmes Liseline DAILLY-LAVOINE, Florence CAILLEUX, M. Sébastien PLANCHE, Mmes Cécile CORPELET, Corinne MILLIEN.			
Date de la convocation	12 novembre 2025				
Secrétaire de séance	Nathalie VASSEUR				
Auxiliaire de séance	Aurélie DERASSE				
Rapporteur	Rachid CHELBI				

Le rapporteur expose :

« Le 17 octobre, le tribunal de commerce a ordonné la liquidation judiciaire de l'entreprise Jenniver. 85 salariés (55 sur le site de Longroy et 30 sur celui de Verescence) ont perdu leur emploi. La situation est d'autant plus préoccupante que la moyenne d'âge de ces personnes est de 50 ans, rendant leur avenir professionnel très incertain.

Pourtant, une solution pourrait se dessiner. Non seulement ces salariés spécialisés dans le tri de flacon de parfum disposent d'un savoir-faire incontestable, mais de plus le travail ne manque pas, de l'aveu même de la société Verescence, qui fournissait 90 % du carnet de commandes de cette entreprise avec un contrat annuel de 44 millions de flacons.

Les verriers ont besoin de tri manuel dans le domaine exigeant du flacon de parfum de luxe. Les opportunités existent, pour peu qu'elles soient recherchées. Quant aux salariés, ils sont pour la plupart désireux de retrouver un emploi au plus vite. Le site de Longroy pourrait être repris et amélioré.

La société a été délaissée par sa propriétaire, qui la gérait à distance depuis près de deux ans et qui n'a pas investi dans les moyens de production et dans les équipements présents dans d'autres unités du même type et qui réduisent notablement la pénibilité.

Cette liquidation judiciaire doit donc être transformée en chance : celle de placer autour d'une même table l'État, dont les services préfectoraux connaissent le dossier, et les différents acteurs de la filière.

C'est le pré-requis nécessaire pour maintenir un savoir-faire dans la filière du verre, emblématique de notre région, et pour assurer l'avenir de 85 familles de notre territoire. Notre conseil municipal réclame aujourd'hui, en renouvelant la demande formulée par le Maire au lendemain de l'annonce des licenciements, la tenue d'une véritable table ronde avec l'ensemble de la filière verrière pour

trouver des solutions de reprise ou de reclassement et pour éviter dans quelques mois une nouvelle fermeture de sous-traitant verrier. »

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- APPROUVE la motion.**

M. le Maire ajoute que ce sujet a fait beaucoup de bruit, il y a 3 semaines. Note les délais de rigueur. Explique que la demande de table ronde auprès des instances de l'État n'a, dans un premier temps, pas été entendue. Précise que Sébastien JUMEL et lui-même ont été, récemment, en visioconférence avec le ministère du Travail qui les a écoutés et qui devrait revenir vers eux dans les prochains jours pour indiquer s'il est possible d'organiser cette réunion avec l'ensemble de la filière du verre. Annonce qu'un malaise commence à s'installer dans la Vallée :

- Licenciement des 85 salariés de Jenniver ;
- Dépôt de bilan de l'entreprise Normov (mouliste) à Longroy. Annonce qu'une société est en voie de la reprendre. Devrait avoir la réponse cette semaine.

Fait savoir que certains sous-traitants spécialisés dans le décor dans les environs de Blangy-sur-Bresle sont en grande difficulté. Fait le constat que l'économie du verre est compliquée. Ajoute que les taxations de douane mises en place par les États-Unis pénalisent fortement le milieu.

Au terme du Conseil Municipal, M. le Maire rappelle :

- La distribution des colis aux aînés :
 - o Le 6 décembre, en mairie, pour les habitants de la partie basse de la Ville ;
 - o Le 13 décembre, au gymnase Robert Célérier, pour les habitants des Terrasses ;
- Le marché de Noël les 12, 13 et 14 décembre 2025 ;
- Le spectacle offert aux aînés le 19 décembre 2025.

Considérant le ciné concert Chaplin organisé à 20 heures le mardi 16 décembre 2025 à la salle Serge Reggiani, le Conseil Municipal se réunira à 18h00 au lieu de 18h30 ce jour-là.

QUESTIONS ORALES

Ø

Lève la séance à 19h30.

Signature du secrétaire de séance

Signature du Maire

